

BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO

N°6 / 06 mai 2025

Dicton de la semaine : Mai ne va jamais sans fleurs !

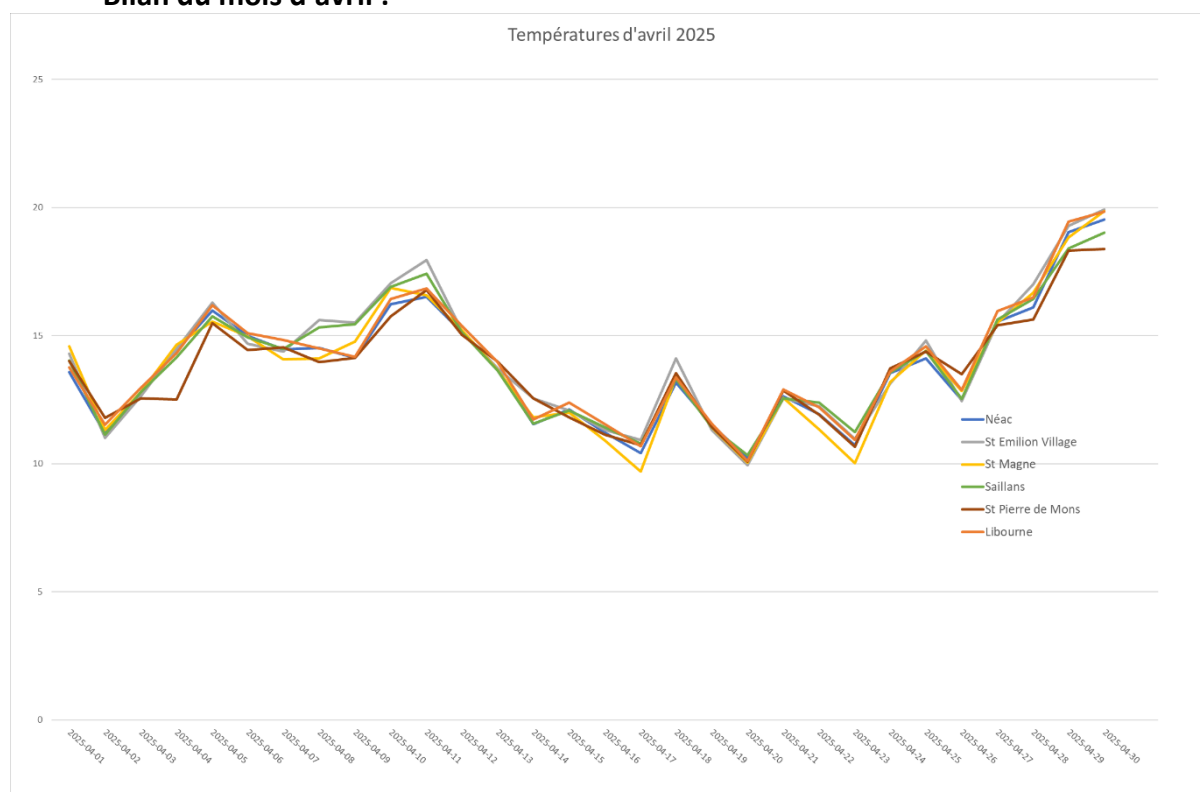
L'Essentiel

Informations réglementaires	PAC, Collectes emballages de produits en 2025
Météo	Temps instable, baisse des températures, arrivée d'une dégradation pluvio-orageuse annoncée pour dimanche et lundi. Pas de risque de gelées matinales sur les 7 prochains jours.
Phénologie	Pousse très active
Mildiou	Premières taches de mildiou sur notre secteur. Une protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux.
Vers de Grappe	Prises sporadiques de papillons, pontes observées sur secteur à historique
BSV Vigne Nord Aquitaine	BSV N-A - Vigne Nord Aquitaine N°5 du 30 avril 2025. Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)



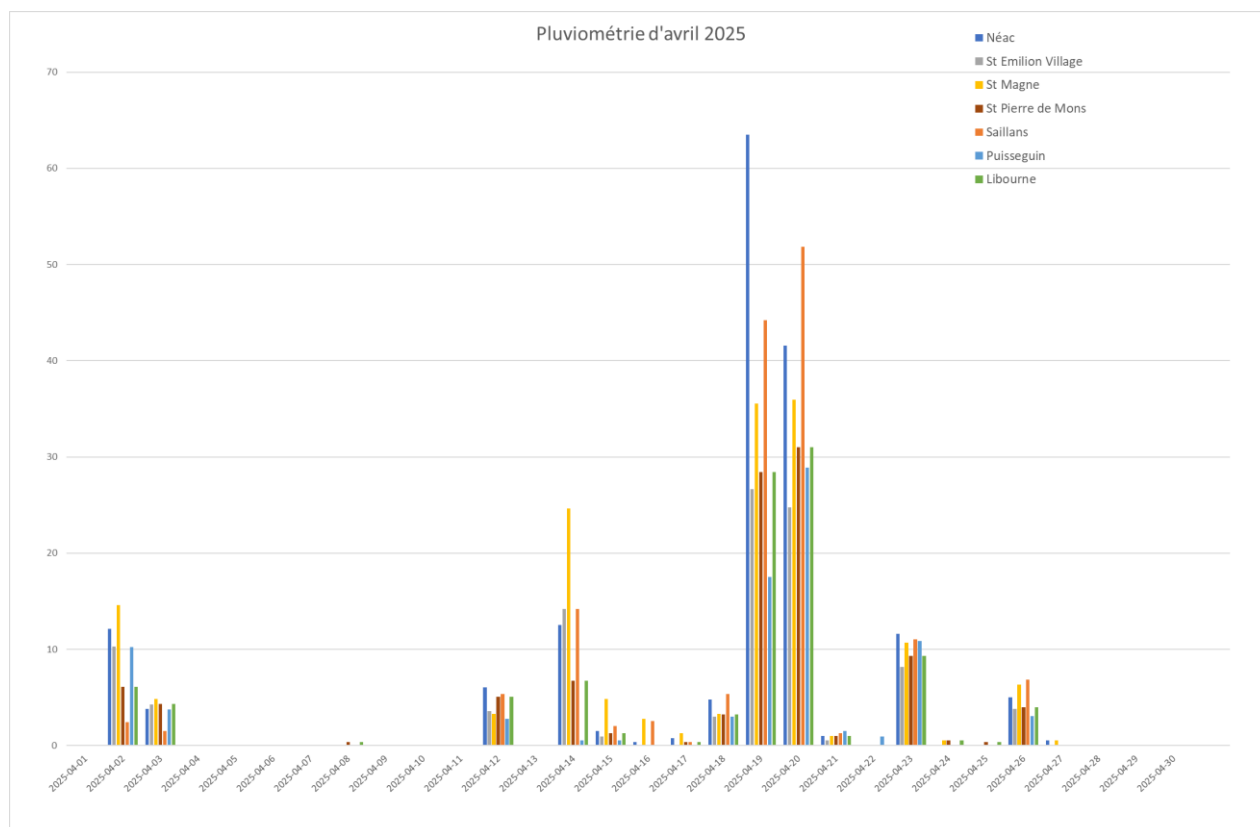
La Météo

Bilan du mois d'avril :



Pas de gelée durant ce mois d'avril et après des températures douces durant la première décade, un rafraichissement s'est fait ressentir au moment des pluies importantes du milieu de mois. Les températures sont reparties à la hausse en fin de mois. Une moyenne finalement supérieure aux normales (de 13,79°C à 14,1°C pour une moyenne trentenaire de 13°C).





A la mi-avril, les pluies ont signé leur grand retour avec un point culminant pour le week-end de Pâques, copieusement arrosé. A lui seul, il dépasse très souvent la moyenne trentenaire pour un mois d'avril de 75 mm, pour varier de 83 mm à 165 mm selon les stations.

Bilan des 7 derniers jours :

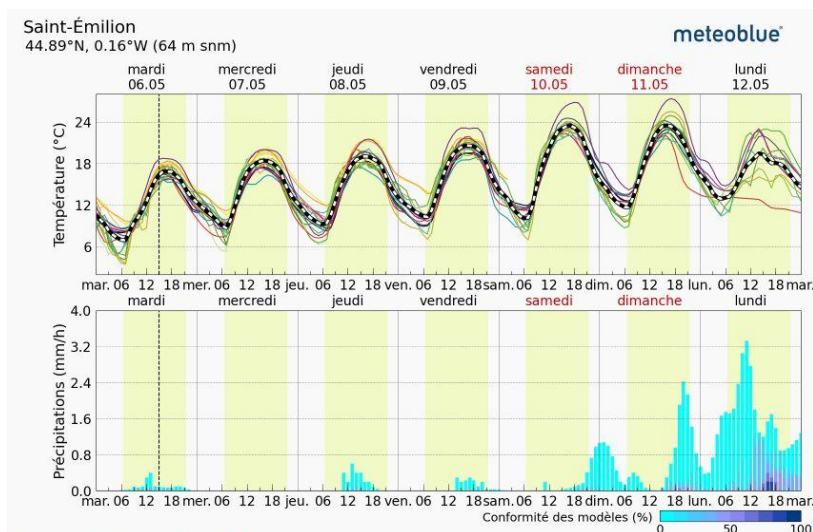
	St Pierre de Mons		Saillans		Puisseguin		Libourne		St Emilion Village		Néac		St Magne de Castillon	
Date	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 29 avril 2025	18,32	0	18,4	0	18,86	0	19,44	0	19,29	0	19,03	0	18,84	0
mercredi 30 avril 2025	18,39	0	19,02	0	19,88	0	19,83	0	19,93	0	19,54	0	19,87	0
jeudi 1 mai 2025	18,46	0	18,72	0	18,75	0	19,03	0	19,58	0	18,57	0	18,54	0
vendredi 2 mai 2025	17,2	0,76	17,99	1,02	18,17	0,51	18,12	0,51	18,71	0,76	17,87	0,51	18,31	0
samedi 3 mai 2025	17,81	5,97	18,58	0,76	18,24	7,56	18,43	0,51	18,85	1,46	18,28	0	17,93	12,5
dimanche 4 mai 2025	17,05	5,21	16,94	0	16,15	0	16,81	0	16,77	0	16,54	0	16,72	2,54
lundi 5 mai 2025	13,68	0,51	13,37	0	12,65	0	13,49	0	13,09	0	13,3	0	13,38	0
Cumul de pluie des 7 derniers jours		12,45		1,78		8,07		1,02		2,22		0,51		15

Le week-end dernier était annoncé très orageux, et finalement nous avons été relativement épargnés. Les cumuls sont très faibles sur plusieurs stations, St Pierre de Mons et St Magne de Castillon enregistrent quand même un cumul plus important de 12 et 15 mm. Localement (secteur de Montagne) quelques grêlons sont même tombés sans causer beaucoup de dégâts.

Depuis hier, nous observons une chute importante des températures, accompagnée de beaucoup de vent.

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :

Des températures en baisse, passages nuageux et vent pour cette semaine, une dégradation pluvieuse est annoncée pour le week-end/début de semaine prochaine, encore une fois.



Le Calendrier Lunaire

Nœud ascendant: La lune est de mauvaise influence. Les expériences démontrent qu'il y a perturbation lors des Nœuds. Ce sont des moments plus ou moins négatifs pour travailler le sol, semer, récolter etc...

Apogée lunaire: au moment où la lune passe à l'apogée, son attraction est amoindrie.

La lune descendante: c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associé à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

Jours Racines: Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.

Jours Fleurs: Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

Jours Feuilles: Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits: Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

	Mercredi 7 mai	Jeudi 8 mai	Vendredi 9 mai	Samedi 10 mai	Dimanche 11 mai	Lundi 12 mai	Mardi 13 mai
Phase de lune	 Lune descendante	NŒUD ASCENDANT	 Lune descendante	 Lune descendante	APOGÉE LUNAIRE	 Pleine lune	 Lune descendante

Influence							
							
	Fruit/ Racine	Racine	Racine	Racine	Racine/ Fleur	Fleur	Fleur/ Feuille

Phénologie – Etat du vignoble

Les stades phénologiques évoluent très vite. La mesure de la pousse des rameaux peut aller de quelques centimètres à 30 cm en 7 jours, la moyenne se situe à 20 cm.

Les premières fleurs sur repousse de porte-greffe ont été observées sur St Pierre De Mons mercredi dernier, elles se généralisent depuis la fin de semaine dernière.



Les pampres de têtes et de pieds, les doubles et entre-cœurs poussent rapidement.



		
Stade F/12 3 à 4 feuilles étalées	Stade G/15 6 à 8 feuilles, les inflorescences se développent	Stade H17 Boutons floraux séparés

Blancs
Merlot noir
Cabernet Franc
Cabernet sauvignon

Etat du vignoble

L'ensemble des parcelles est facilement accessible, seules restent les ornières qui seront à revoir avec un travail du sol adéquat.



Avant/Après

De l'asphyxie racinaire est observée sur complants, avec enracinement superficiel sur sous sol humide ou tassé, sur cépage Malbec, qui marque facilement.



🌀 Travaux au vignoble :

La tonte et l'entretien des sols sont en cours.

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer.

Les épamprages de têtes et pieds se poursuivent.

Remarque : Sur cépage avec peu de pampres habituellement, type Cabernet Sauvignon, Sauvignon, il pourra être intéressant de garder des pampres pour permettre de reformer correctement un pied.

Les travaux mécaniques du sol sous le cavaillon ou dans les fonds sont en cours où le ressuyage est rapide, **attention à pratiquer un travail de sol où la protection phytosanitaire est en place et active , pour éviter toute contamination par projection de terre.**

Sur certaines parcelles, les adventices non éliminés restent un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro climat humide au niveau des souches (favorables aux maladies cryptogamiques de la vigne).

La tonte des fonds et des abords des parcelles est en cours, **même remarque que pour le travail du sol.**

✓ Erinose:

Les symptômes d'érinose sont visibles sur tous cépages confondus, ils ne progressent pas sur les feuilles nouvellement venues et restent sans gravité pour la plante.

✓ Virose:

Observation des feuilles jaunes sur parcelle avec historique.



Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

Le réglage d'un pulvérisateur : Mon Réglage Pulvé

[Mon réglage pulvé : la plateforme web dédiée au réglage des pulvérisateurs en viticulture](#)

Lien à suivre : [Réglage pulvé](#)

Méthode CEPP :

2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur.

Rappel réglementaire

- ✓ Rappel réglementaire : il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.

Utilisation des produits phytosanitaires

- ✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 :

SPE8 : « **pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes** ».

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Distances de sécurité au voisinage des lieux d'habitation et lieux accueillant des personnes vulnérables**



L'arrêté du 4 mai 2017 fixe les distances minimales à respecter entre les zones de traitement et les deux catégories de lieux mentionnés précédemment en fonction des substances actives qu'ils contiennent.

Ces distances sont de :

- ✓ 20 mètres incompressibles pour les substances les plus préoccupantes ;
- ✓ 10 mètres incompressibles pour certains produits à base de substances actives classifiées CMR2 dont la liste est publiée au BO agri ;

Ces distances, variables en fonction du type de culture traitée, sont de :

- ✓ 10 mètres pour tous les produits utilisés pour les traitements en viticulture,
- ✓ 5 mètres pour les autres cultures.

Les non-conformités constatées en matière de conditions générales d'emploi sont de divers types et notamment :

1. Non-respect des conditions d'emploi et notamment des doses
2. Non-respect des ZNT fixées soit par l'AMM soit par l'AM.

Le non-respect des dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017 peut être puni d'une peine maximale de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 150 000 €.

- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.
- ✓ Penser à alterner les rangs de passage quand c'est possible, c'est d'autant plus important en vignes larges.

Les catégories suivantes sont **exemptées des distances de sécurité** :

- ✓ les produits figurant sur la liste des produits phytopharmaceutiques de **biocontrôle** établie par le ministre chargé de l'Agriculture et publiée au Bulletin Officiel du Ministère chargé de l'agriculture : <https://draaf.paca.agriculture.gouv...> ;
les produits utilisables en Agriculture Biologique : <https://draaf.paca.agriculture.gouv...> ;
les produits composés d'une substance de base. Ce ne sont pas des produits phytopharmaceutiques nécessitant une AMM, il n'existe pas de liste exhaustive des produits concernés. Les substances de base approuvées ainsi que les usages autorisés sont publiés par l'ITAB : <http://substances.itab.asso.fr/fich...>.

Mildiou

Le point

Des symptômes sont actuellement visibles sur quelques parcelles de notre réseau depuis la fin de semaine dernière. Cela correspond à des contaminations primaires principalement lors des épisodes de pluies de Pâques ou antérieurs. Les taches sont visibles sur des feuilles de rang 3 à 5, sur des parcelles qui étaient dans la plupart des cas avec une protection (avec de forts cumuls de pluies). Sur les pieds en défaut de protection, l'attaque est nettement plus importante (diamètre et nombre de tache important).

S'il doit y avoir des symptômes sur les grappes, ils ne seront pas visibles avant la fin de cette semaine.

Durée d'incubation à température constante sur feuilles (Maladies cryptogamiques de la vigne – Bernadette Dubos)

T°C	12	14	16	18	20	22	24	26	28
Durée (jours)	14	10	8	6	5	4	4	4	6



🔗 Le conseil

Une dégradation pluvio-orageuse est annoncée pour la fin du week-end prochain et pourrait se poursuivre en début de semaine prochaine.

Une protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux. Il faut prévoir un traitement en fin de semaine en cas de lessivage du cuivre et/ou pousse active, avant la dégradation annoncée.

Il faut surveiller l'évolution des prévisions météo, celles-ci sont très changeantes.

Conditions pour le renouvellement de la protection :

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), **selon les secteurs la protection est partiellement lessivée, renouvellement avant le prochain épisode pluvieux annoncé à partir de dimanche.**
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **pousse qui a été importante avec la remontée des températures la semaine dernière, jeunes feuilles non protégées et grappes qui se sont allongées.**
- et pluies annoncées ou périodes importantes d'humectation. **Pluies annoncées à partir de dimanche. Surveillez l'évolution des prévisions météo.**

Attention à l'application à base de spécialité cuprique : il faut que les températures soient supérieures à 10/12°C lors de l'application, en dessous de 10°C le cuivre peut être phytotoxique.

Champ Flo Ampli (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0.7 l/ha**, DRE 24 h, ZNT eau 5 m, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Effet secondaire Black-Rot.

Ou

Bouillie Bordelaise RSR Disperss (sulfate de cuivre) à la dose de **1,25 kg/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max.

Dose réellement appliquée à l'hectare.

Ou

Héliocuivre (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0,6 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :

SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha.** ».

🌀 L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprages du pied et de la tête.

Black-Rot

🌀 Le point

Il n'y a toujours aucun symptôme sur notre réseau.

Les conditions orageuses attendues pour le week-end prochain restent encore très favorables à des contaminations par cette maladie.

🌀 Le conseil

La protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux.

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre.

🌀 L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🌀 Le point :

Il n'y a pas de symptômes sur les parcelles de notre réseau.

🌀 Le Conseil :

Une protection contre cette maladie est à assurer, pour rappel sur le soufre : sa rémanence en absence de lessivage est de 8 à 10 jours maximum, la protection est à renouveler en fin de rémanence.

Exemple (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD
(ZNT eau = 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits, nombre d'applications max : 8)
pour une dose de 4 à 5 kg/ha.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 et limiter leur utilisation :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».

🌀 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place, gestion de la vigueur des parcelles (choix du matériel végétal, fertilisation...) mais également la destruction de l'inoculum (élimination des bois porteurs de symptômes).

🌀 Méthode CEPP :

2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

Les Ravageurs

Vers de grappe

Les captures dans notre réseau de pièges restent nulles ou très limitées. Des pontes ont été observées en fin de semaine dernière sur le secteur de Puisseguin. Il est encore trop tôt pour voir les premiers glomérules.



Cicadelle Verte :

Les premières larves L1 sont visibles mais si leur activité est actuellement ralentie par la chute des températures. Les adultes sont toujours très présents dans les parcelles.

Cicadelle de la Flavescence :

Les premières larves sont observées cette semaine sur notre secteur.



Les cartes détaillées des zones de traitement obligatoire en 2025 pour le libournais et le castillonnais sont disponibles à la consultation :

https://www.gdon-libournais.fr/cartes_TO.php et https://www.gdon-libournais.fr/modalites_TO.php ou en consultant le site internet <http://www.gdon-libournais.fr/>

Ravageurs secondaires :

✓ Cigarier

Le cigarier fait généralement peu de dégâts car il est souvent présent en nombre limité. Les dégâts apparaissent en cas de pullulation, et la méthode la plus efficace est alors le ramassage et la destruction des cigares contenant les œufs avant leur éclosion.



✓ Tigre du platane

A signaler que nous observons ponctuellement, sur face inférieure des feuilles les plus âgées, des larves du Tigre du Platane, Punaise réticulée du Platane.



✓ Escargots

Présence globalement faible, peu de dégâts. Surveiller vos parcelles : Pensez à installer des tas de bois aux abords des parcelles (sauf bois de vignes) pour favoriser les hérissons, Si très fortes attaques et dégâts importants, utiliser Ortho phosphates de Fer.

Accompagnement technique personnalisé

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques, Laurence Derc et Thierry Tricot, conseiller-e technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peuvent vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine conduit en agriculture biologique et/ou biodynamique.

Laurence Derc – l.derc@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17

Thierry Tricot – t.tricot@bionouvelleaquitaine.com Tél : 06 11 61 98 42